

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez

n° 10.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Reconstruction du groupe scolaire Emile Zola-

Création d'un accueil périscolaire à l'école maternelle Georges Brassens.

M le Maire rappelle que lors de sa réunion du 3 avril, le conseil municipal a été informé de manière précise sur le déménagement de deux classes de petits de l'école maternelle Emile Zola qui intégreront l'école maternelle Georges Brassens dès la rentrée de septembre dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire Emile Zola. Un accueil périscolaire étant existant à l'école maternelle Emile Zola, afin de ne pas perturber les familles, il est indispensable d'en créer un également le temps des travaux à l'école maternelle Georges Brassens

Il accueillerait les 4 classes de maternels de Brassens (les deux classes de Zola et les deux classes de Brassens) et plus tard la classe des grands de maternelle Zola qui sera accueillie dans le modulaire spécial salle de classe installé à Brassens (probablement en début d'année prochaine)

Aussi, conformément à l'avis de la commission enfance, jeunesse, sports et vie scolaire, émis lors de sa réunion du 11 juin, M le Maire propose au conseil municipal :
-d'autoriser la création d'un service d'accueil périscolaire à l'école maternelle Georges Brassens dès la rentrée de septembre 2024.

Les tarifs votés par l'assemblée en point 9.1.2 de cet ordre du jour seront appliqués à ce nouvel accueil périscolaire.

-de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère aux propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 juillet 2024